



GESTION DES PRODUITS DANGEREUX

PRODUITS
DANGEREUX



IDENTIFIER LES DANGERS
ET ÉVALUER LES RISQUES

RÉDUIRE L'EXPOSITION
ET CHOISIR SES EPI

STOCKER LES PRODUITS ET
GÉRER L'INVENTAIRE



SOMMAIRE

PAGE 1

CONTEXTE

QU'EST CE QU'UN PRODUIT DANGEREUX ?

PAGE 5

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection collectives, choix et gestion des EPI.

PAGE 9

LA DOCUMENTATION

Inventaire des produits dangereux et Fiches de Données de Sécurité.

PAGE 2

QUELS SONT LES RISQUES POUR MA SANTÉ ?

Identifier les dangers, évaluer l'exposition aux risques, comprendre les symboles de dangers.

PAGE 7

LIEU DE STOCKAGE ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Organisation du stockage, mesures de prévention, gestion des produits.

PAGE 10

EXEMPLES DE STOCKAGE

1 | CONTEXTE

Exploitants et/ou salariés agricoles, entrepreneurs en parcs et jardins, maraîchers...

vous manipulez des produits dangereux et ils sont nombreux dans votre environnement de travail :

- les produits phytosanitaires ;
- les médicaments et produits à usage vétérinaire (vaccins, déparasitants...);
- les désinfectants de bâtiments et matériels (produits «tue mouches», détergents pour machine à traire, le nettoyage des sols...);
- les produits de l'atelier (dégraissants, huiles, solvants, peintures...).

Un mode d'emploi du produit et de son stockage spécifique existe.

Mais quels sont les réels risques lors de la manipulation de ces produits, comment les repérer et s'en protéger ?

(Cet article traite des produits dangereux en général. Pour plus d'informations sur le stockage des gaz sous pression et des produits phytosanitaires, contactez-nous)

2 | QU'EST CE QU'UN PRODUIT DANGEREUX ?

Les références réglementaires sont tirées du livre VI du code du bien-être au travail.

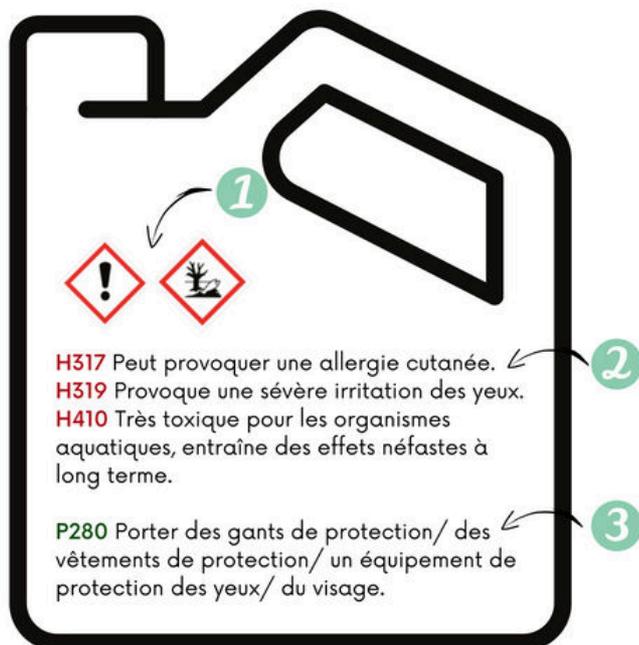
« L'employeur évalue tout risque pour la sécurité et la santé des travailleurs résultant de la présence sur le lieu de travail de ces agents chimiques. »

Un produit est considéré comme dangereux s'il présente une ou plusieurs propriétés de danger qui peuvent provoquer des nuisances pour l'homme ou l'environnement (voir symboles de danger ci-après).

La première mesure à mettre en œuvre est la protection collective. Elle passe par le choix du produit en lui-même (produit le moins dangereux) pour un usage précis, du matériel et du lieu de stockage.

3 | QUELS SONT LES RISQUES POUR MA SANTÉ ?

A. IDENTIFIER LES DANGERS



1. Je repère le degré de toxicité du produit via son symbole de danger.

2. J'identifie les voies de contaminations (cutanée, respiratoire, digestive, oculaire...).

3. Je m'informe des moyens de protections préconisés (lunettes, masque, filtre, tenue particulière...).

B. ÉVALUER L'EXPOSITION AUX RISQUES

Pour évaluer l'exposition, il faut combiner les dangers des produits et agents chimiques (symbole, étiquette, fiches de données de sécurité) avec leurs conditions de mise oeuvre pouvant générer des émissions et des expositions (contact, inhalation, ingestion accidentelle...).

Fait intéressant

La toxine botulique est synthétisée par une bactérie. Elle a été rendue célèbre pour ses usages cosmétiques. Elle est très diluée pour obtenir le Botox et son effet paralysant.

Mais surtout, elle est à ce jour la substance la plus toxique que l'on connaisse. C'est un million de fois plus puissant que la strychnine (auparavant utilisé en rodenticide) ou l'arsenic et quelque 500 g de ce redoutable poison suffirait à anéantir l'humanité toute entière !

Du moins, selon le consensus établi. Car la réelle toxicité des substances reste sujette à controverse. Notamment chez l'Homme sur lequel, bien sûr, les essais sont interdits et les données plutôt rares.

Il est ainsi possible d'avoir des changements de toxicité (et de symboles correspondant) sur les produits dangereux à la suite de découverte de nouveaux effets sur l'Homme.

Il est donc important de s'équiper lors de toute utilisation de produit dangereux!

C. COMPRENDRE LES SYMBOLES DE DANGERS

DANGEREUX POUR LA SANTÉ

Je nuis gravement à la santé



1/ Produits **cancérogènes** (cancer)

2/ **Mutagènes** (modification ADN : dommage sur la personne ou sa descendance)

3/ **Reprotoxique** (diminution fertilité, mort fœtus ou malformation de l'enfant à naître)

4/ Toxique sur les organes en une seule fois ou à plusieurs reprises

5/ Effets graves sur les poumons voir mortel

6/ Induit des allergies (ex : asthme)



Je tue

Empoisonnement rapide même à faible dose

Effets variés : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles pouvant entraîner la mort.



J'altère la santé

Empoisonnement à forte dose

Irritants (yeux, nez, gorge ou peau)

Allergies type eczéma

Somnolence ou vertige



Je ronge

Attaque et détruit les métaux

Ronge la peau et/ou les yeux (contact ou projection)

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Ces logos sont plus spécifiques à un danger pour l'environnement de travail qui nécessite quelques précautions pour éviter les accidents : telles que ne pas jeter un chiffon imbibé d'huile de lin dans une poubelle en plastique ou mettre des bouteilles de gaz près d'un point chaud...



J'explose



**Je fais
flamber**



Je pollue



Je flambe



**Je suis sous
pression**

4 | LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La référence réglementaire est le code du bien-être au travail livre IX - Titre 2.

Les Équipements de Protection Individuelle sont très nombreux et variés (casque, lunette, visière, gants, pantalon anti coupure, tablier de protection...).

Choisir ceux qui assureront une **protection efficace** pour ses propres conditions d'utilisation se **réfléchit**.



Avant la mise en place d'EPI, il est indispensable de savoir si le risque peut être pris en charge de façon collective , par exemple via :

- L'isolation des postes exposants avec captage des polluants à la source (fumées de soudure, de poussière de bois, d'amiante, de gaz divers, ...) ;
- La ventilation des locaux ;
- La filtration des cabines de tracteurs (lors de la pulvérisation de produits...)

Afin de faciliter l'acceptation de l'EPI et d'améliorer son efficacité, il est important de respecter les règles suivantes :

- Choisir un **EPI adapté** à la nature du risque, aux caractéristiques du salarié (morphologie) et aux conditions de travail (durée, température ...) ;
- **Associer les utilisateurs** au choix des EPI et les former à leur utilisation ;
- **Adapter les rythmes** de travail pour prendre en compte les **contraintes générées par le port d'EPI** ;
- **Demander conseil** au médecin du travail ou au conseiller en prévention pour identifier les EPI adaptés et rechercher des solutions appropriées pour certains salariés (allergiques, porteurs de lunettes...).

Il est important de prévoir :

- Un lieu propre pour ranger ses EPI ;
- Un suivi des EPI pour les remplacer si nécessaire ;
- L'identification des EPI nécessaires.



Exemple de rangement mural pour les EPI

5 | LIEU DE STOCKAGE ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Pour entreposer les produits chimiques, il faudra notamment que :

- Les zones de stockage soient **séparées des ateliers** ;
- Les zones de stockage soient suffisamment **ventilées** pour éviter l'accumulation de produits dans l'air ;
- Les produits **non compatibles** (ex : **inflammables**) soient **séparés** selon votre analyse des risques et la législation qui s'applique à votre activité. Le chapitre 10 de la fiche de données de sécurité identifie les réactions dangereuses et pourra ainsi vous aider à **identifier les produits pour lesquels il faut éviter tout contact** (réaction chimique, explosion, dégagement de gaz toxique ...) ;
- Mettre en place un **classement** rigoureux et connu : affichage d'un plan, interdiction d'entreposer des emballages volumineux ou lourds en hauteur, pas d'entreposage d'outillage et de matériel dans le local de stockage de produits chimiques ;
- **Empêcher toute fuite** de produits dans l'environnement par la mise en place d'aires de préparation et de rinçage spécifiques ou encore d'aides à la préparation de la dilution tels que la rétention, l'aide à la manipulation et au transport des bidons

Concernant le lieu de stockage, il faut aussi :

- **Limiter l'accès** au stock aux personnes formées et autorisées ;
- Tenir à un jour l'état du stock si possible (voir "[farde sécurité](#)" sur [preventagri.be](#)) ;
- Respecter les dates de **péremption** de produits ;
- Mettre en place une **procédure d'élimination des produits inutiles ou périmés**
- **Interdire l'encombrement des voies d'accès**, des issues et équipements de secours ;
- Installer un **éclairage** de 300 Lux minimum.



Bacs de rétention pour bidons et fûts de produits dangereux

6 | LA DOCUMENTATION

Pour compléter votre farde sécurité, vous retrouverez un exemple d'inventaire pour les produits chimiques via ce lien : 

INVENTAIRE DES PRODUITS DANGEREUX

Nom :

Adresse :

Activité (s) :

Nom	Quantité annuelle stockée	Symbole de danger (GHS)	Danger spécifique du produit	Equipement de protection	Utilisation	Lieu de stockage et conditionnement	FDS	
							Oui	Non
Ex : white spirit	1 bouteille		Gerçures, mortel ingestion et inhalation, très inflammable	Masque, gants, lunettes etc...	Solvant, Nettoyer ...	Bouteille de 5L, Atelier	X	
								
								
								

Pour rappel, la FDS est obligatoire pour tout produit disposant d'une étiquette avec des symboles de dangers.

Les fiches de sécurité ou fiches de données de sécurité (FDS), aussi nommées Material Safety Data Sheet (MSDS) en anglais, regroupent les informations sur les risques de santé potentiels liés à l'exposition à des produits chimiques ou à d'autres substances potentiellement dangereuses.



Retrouvez toutes les Fiches de Données de Sécurité sur :

- [quickfds](#) (inscription gratuite)
- [phytotrans.be](#)



7 | EXEMPLES DE STOCKAGE

Voici quelques exemples mis en place dans les ateliers agricoles, entreprises de parcs et jardins ou en ateliers de transformation :



Exemple de dispositif vu en parcs et jardins :

Fermer à clef



Affichages

Séparer les produits incompatibles

Rétention du stockage en bac séparé

Extincteur

Stock de sciure ou sable en cas d'écoulement

Sol étanche

POUR TOUT CONSEIL PERSONNALISÉ, CONTACTEZ-NOUS !